



Office National de l'Assainissement

Système de Management Environnemental
ISO 14001

Codification : Man 01
Date de révision: 11 / 2011
Indice de révision : 05

Page 1 sur 41

Manuel environnemental

Grille de mise à jour du Manuel environnemental

Version	Modifications
00	-
01	Mise à jour
02	Changement du logo ; Extension du périmètre d'application Réorganisation de l'ONA en zones
03	Extension du périmètre d'application Mise à jour
04	Extension du périmètre d'application Mise à jour
05	Extension du périmètre d'application Mise à jour

	Rédaction	Vérification	Approbation
Fonction	*Correspondante SME *Ingénieur SME	Chef de la cellule SME	Directeur Général
Nom	*Mlle Kenza BOUABBACHE *Mme Ouassila AKSIL	Mme Karima HADJI	Mr Karim HASNI
Date			
Signature			

**Manuel environnemental****LISTE DE DIFFUSION**

Nom	Siège	Fonction	Emargement
Mr Karim HASNI	Direction Générale	Directeur Général	
Mme Karima HADJI	Direction Générale	Chef de la cellule SME	
Mme Nora FRIOUI	Direction Générale	Assistante du Directeur General chargée du developpement	
Mr Redha DJAAFER	Direction Générale	Directeur des Ressources Humaines et de la Formation	
Mme Amira BOUDBOUB	Direction Générale	Chef Departement Formation	
Mr Mohamed AZZOUG	Direction Générale	Directeur des Finances et de la Comptabilité	
Mlle Kenza BOUABBACHE	Direction Générale	Correspondante locale	
Mr Mohamed KADEM	Direction Générale	Directeur de la Reglementation et de la Gestion Déléguee	
Mr Amer CHOUIKH	Direction Générale	Directeur de l'Exploitation et de la Maintenance	
Mme Hamida MIMOUNI	Direction Générale	Directrice des Etudes et Travaux	
Mr Rafik KARDECHE	Direction Générale	Directeur du Patrimoine et des Moyens Généraux	
Mr Rachid SANDJAKDINE	Direction Générale	Coordinateur central HSE	
Mr Hamid LAZILI	Zone d'Alger	Directeur de la Zone d'Alger	
Mme Soraya BOUCHFER	Zone d'Alger	Directrice du Laboratoire Central	
Mr Mhamed AKNOUCHE	Zone d'Alger	Chef de mission	
Mr Farid LADJEL	Zone de Tizi ousou	Directeur de la zone de Tizi ousou	
Mr Rachid BECHA	Unité de Tizi ousou	Directeur de l'unité de Tizi ousou	
Mlle Sonia ABBOU	Zone de Tizi ousou	Ingénieur de projet	
Mr Hakim HADBI	Unité de Tizi ousou	Correspondant local	
Mr Mohamed ACHOUR	Unité de Boumerdes	Directeur de l'Unité de Boumerdes	
Mlle Hayet BENDIFELAH	Unité de Boumerdes	Correspondante locale	
Mr Abdelatif FASLA	Zone d'Oran	Directeur de la zone d'Oran	
Mme Amaria SLIMANI	Unité de Tlemcen	Directrice de l'Unité de Tlemcen	
Mr Sofian KARAOUZENE	Unité de Tlemcen	Correspondant local	
Mme Nadjet MAREF	Unité de SBA	Directrice de l'Unité SBA	
Mr Zakaria MAHFOUD	Unité de SBA	Correspondant local	
Mme Malika MEGAIZ	Unité de Mascara	Directrice de l'Unité mascara	
Mme Sanaa IKHOU	Unité de Mascara	Correspondante locale	
Mr Djamel HADADJ	Zone de Sétif	Directeur de la Zone de Setif	
Mr Mouloud TOUATI	Unité de Sétif	Directeur de l'Unité de Sétif	
Mlle Assia DJELLALI	Unité de Sétif	Correspondante locale	



Manuel environnemental

Sommaire

Introduction.....	5
I. Présentation de l'Office National de l'Assainissement.....	6
1. Historique:.....	6
2. Situation géographique :	7
3. Missions :	7
4. Organisation :.....	8
5. Les systèmes du périmètre certifié :	11
II. Etendu du SME	13
1. Le périmètre Pilote	13
1.1. Siège de la Zone d'ALGER	13
1.2. Le Laboratoire Central	15
1.3. Système d'assainissement EST de la ville de TIZI-OUZOU.....	17
2. Les extensions du périmètre Pilote.....	18
2.1. Système d'assainissement CHENOUA (U. TIPAZA)	18
2.2. Système d'assainissement Centre de l'unité de BOUMERDES	19
2.3. Système d'assainissement de TLEMCEN	21
2.4. Système d'assainissement de SIDI BEL ABBES (Z. ORAN)	22
2.5. Système d'assainissement Ouest de MASCARA.....	23
(Station de Lagunage aéré de GHRISS)	23
2.6. Système d'assainissement Ouest de MASCARA.....	24
(Station de Lagunage naturel d'OUED TARIA)	24
2.7. Système d'assainissement BOUGAA / HAMMAM GUERGOUR (U. SETIF)	25
2.8. Système d'assainissement de BENI FOU DA (Z.SETIF)	26
3. Les extensions du périmètre pour l'année 2011.....	27
3.1. Système d'assainissement de la ville de ZEMMOURI (U. BOUMERDES)	28
III. Système De Management de L'Environnement (SME).....	29
1. Le Manuel SME de L'ONA :	29
2. Règles de gestion du manuel :	29
3. Objectifs du SME :	29
4. Exigences de la norme ISO 14001:.....	30
4.1. Exigences générales	30
4.2. La politique environnementale.....	31



Manuel environnemental

4.3. Planification du système de management de l'environnement	33
4.4. Mise en œuvre et fonctionnement.....	34
4.5. Contrôle.....	38
5. La Revue de direction.....	40

❖ Liste des tableaux :

- * Tableau n°1: Principales informations sur l'Office National d'Assainissement.
- * Tableau n°2: Extension des sites concernés par la certification ISO 14001.
- * Tableau n°3: Effectif du personnel du siège de la zone d'Alger.
- * Tableau n°4: Effectif du personnel du Laboratoire Central.
- * Tableau n°5: Effectif du personnel de l'Unité de Tizi-Ouzou.
- * Tableau N°6: Caractéristiques des stations de relevage SR1 et SR 3.
- * Tableau n°7: Effectif du personnel de la STEP de BOUMERDES, le centre d'assainissement et les SR.
- * Tableau n°8: Effectif du personnel du CFMA.
- * Tableau n°9: Effectif du personnel de la STEP de Tlemcen et du réseau d'assainissement.
- * Tableau n°10: Caractéristiques du réseau d'assainissement et de la SR Sidi Djilal.
- * Tableau n°11: Effectif du personnel de la STEP de SBA.
- * Tableau N°12: Effectif du personnel de la lagune aérée de Ghriss.
- * Tableau n°13: Effectif du personnel de la lagune naturelle d'OUED TARIA.
- * Tableau n°14: Effectif du personnel de la STEP de Bougaa / Hammam Guergour.
- * Tableau n°15: Effectif du personnel de la lagune naturelle de Beni Fouda.
- * Tableau n°16: Effectif du personnel de la STEP de Zemmouri.



Manuel environnemental

Introduction

Face à l'ouverture de l'économie nationale sur le marché mondial, les entreprises nationales et privées se sont retrouvées confrontées à un challenge de taille ; où en plus de la qualité du produit destiné à la consommation, des exigences environnementales par rapport aux pratiques et activités viennent s'ajouter dans un système organisé de management de l'environnement qui veille à la conciliation des activités de l'entreprise avec la protection de l'environnement dans une optique de développement durable.

La mutation du système économique Algérien, engagée, a permis aux entreprises nationales de participer à la relance économique du pays.

Les règles imposées par le marché international, font de la certification ISO 14001, une pièce nécessaire que doit obtenir l'ONA, afin de s'inscrire dans le plan national, voir mondial de la protection de l'environnement et d'accéder à un marché mondial de libre échange équitable.

L'ONA est un établissement public dont la raison d'être est d'absorber la pollution des effluents liquides urbains afin de protéger le milieu récepteur. Il s'est donc inscrit dans une démarche de performance et d'efficacité environnementales en tenant compte de la dimension « protection de l'environnement » dans toutes les activités de façon coordonnée.

Le challenge consiste donc à éliminer progressivement les impacts négatifs de l'activité de l'Office, qui génèrent des nuisances (déchets, effluents chimiques, consommation de l'énergie, ...) à l'environnement.

Le présent manuel décrit de façon succincte les principaux éléments du SME qui s'appliquent aux activités des sites certifiés.



Manuel environnemental

I. Présentation de l'Office National de l'Assainissement

Placé sous la tutelle du ministère des ressources en eau (MRE), l'Office National de l'Assainissement (**ONA**) est un établissement public national à caractère industriel et commercial (E.P.I.C), créé par décret exécutif n° : 01-102 du 21 Avril 2001.

Tableau n°1 : Principales informations sur l'Office National d'Assainissement.

Raison sociale	Office National de l'Assainissement
Statut	EPIC
Nom du Directeur Général	Karim HASNI
Adresse du siège de la direction générale	Carrefour Sidi Arcine route de Baraki.
Téléphone	00 213 (0) 21 76 20 34 & 35 & 36
Fax	00 213 (0) 21 76 20 40
Site web	www.ona-dz.org

1. Historique:

L'ONA se substitue à l'ensemble des établissements et organismes publics, nationaux, régionaux et locaux en charge du service public de l'assainissement, notamment :

- L'Agence Nationale de l'Eau Potable et de l'Assainissement (AGEP).
- Les établissements publics nationaux à compétence régionale de gestion de l'assainissement.
- Les EPEDEMIA de wilaya; les régies et services communaux de gestion des systèmes d'assainissement.

Manuel environnemental

2. Situation géographique :

Le siège de la Direction Générale se situe à l'Est de la wilaya d'Alger, sur la route menant vers la commune de Baraki.

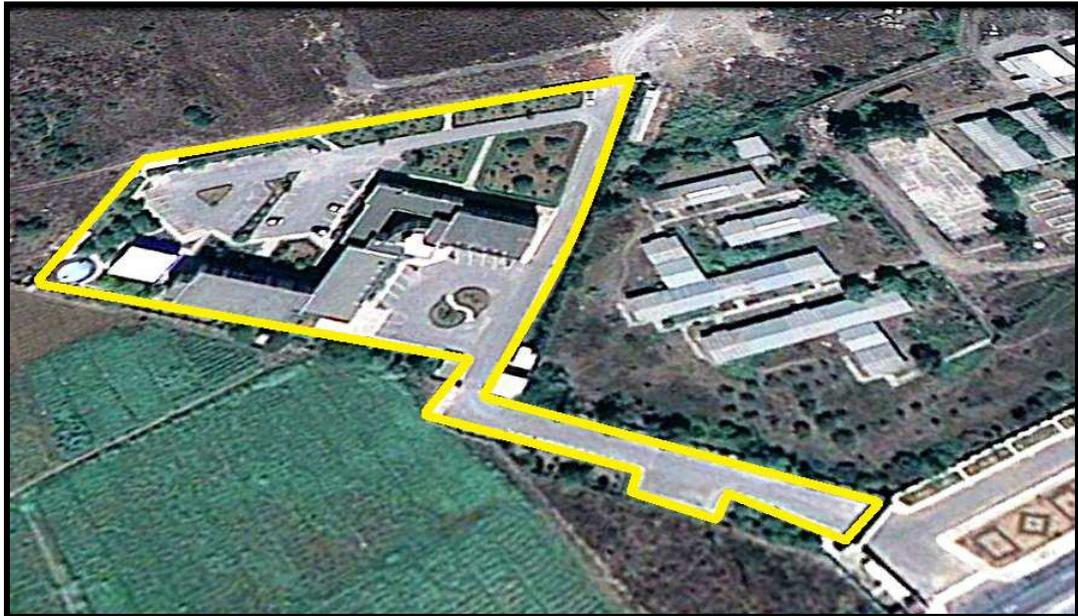


Figure N°01: siège de la Direction Générale de l'ONA

3. Missions :

L'Office est chargé de la gestion, l'exploitation et de la maintenance des ouvrages et infrastructures d'assainissement, assurant notamment les missions de:

- protection et de sauvegarde des ressources et de l'environnement hydrique;
- lutte contre les sources de pollution hydrique;
- préservation de la santé publique ;
- Proposer au ministère de tutelle les mesures d'encouragement de l'état ou les incitations à caractère technique ou financier dans le domaine de l'assainissement ;
- Entreprendre toutes actions de sensibilisation, d'éducation, de formation ou d'étude et de recherche dans le domaine de la lutte contre la pollution hydrique ;
- Prendre en charge, éventuellement, les installations d'évacuation des eaux pluviales dans ses zones d'intervention pour le compte des collectivités locales ;
- Réaliser des projets nouveaux financés par l'état ou les collectivités locales.
- Etablir le cadastre des infrastructures de l'assainissement et en assurer sa mise à jour.



Manuel environnemental

- Elaborer les schémas directeurs de développement des infrastructures d'assainissement relevant de son domaine d'activité.
- Elaborer et mettre en œuvre la politique de promotion des sous produits de l'assainissement.

L'Office étudie et propose à l'autorité de tutelle la politique de tarification et de redevances dans le domaine de l'assainissement et veille à son application.

L'ONA assure également pour le compte de l'État, la maîtrise d'ouvrage et d'œuvre déléguée concernant les projets d'études, de réalisation, de réhabilitation, de diagnostics de stations d'épuration, de réseaux d'assainissement et de collecte d'eau pluviale ainsi que des stations de relevage.

4. Organisation :

- **Juillet 2008** : Réaménagement de l'organisation territoriale de l'ONA en zones par la circulaire N° 0957/DG/ONA du 13/07/2008 relative à l'organisation territoriale de l'ONA en zones.
- **Septembre 2008** : Le réaménagement de l'organisation territoriale de l'ONA est finalisé et confirmé par la lettre N° 1770/SG/MRE/08 du 15/09/2008 de Monsieur le Secrétaire Général du Ministère des Ressources en eau.
- **Octobre 2008** : Le réaménagement effectué comprend douze zones et deux directions de l'assainissement qui sont rapportées par la décision N° 204/DG/ONA/KH/2008 du 12/10/2008 modifiant et complétant la décision N° 175/DG/ONA/KH/2008 du 03/09/2008 relative au réaménagement de l'organisation territoriale de l'ONA.
- **Mai 2009** : la décision N°165/DG/ONA/KH/2009 a modifié et remplacé les décisions suscitées et a porté sur une réorganisation (mise en place de la zone de Saïda ainsi que la zone de Laghouat) pour un nouveau réaménagement de l'organisation territoriale initiale de l'ONA.

❖ Nouvelle organisation de l'Office National de l'Assainissement :

L'organisation territoriale de l'ONA comprend :

- Un Conseil d'Orientation et de Surveillance,
- une Direction Générale,
- Douze (12) zones et
- Deux (02) Directions d'assainissement, répartis sur l'ensemble du territoire national.

En plus d'un laboratoire central, d'un Centre de Formation aux Métiers de l'Assainissement et d'une cellule de management de l'environnement.

Manuel environnemental

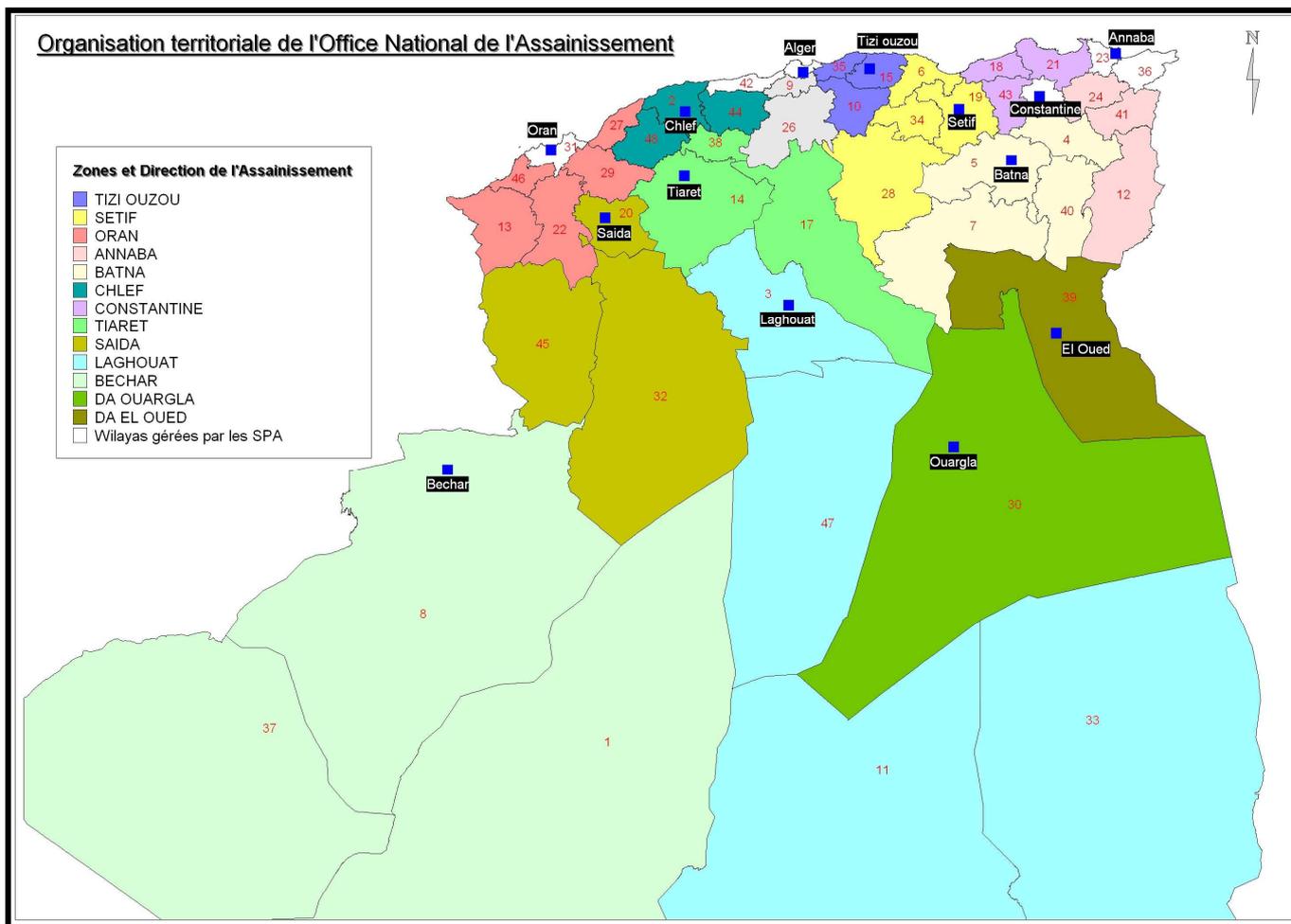


Figure N°02 : Nouvelle organisation de l'ONA en zones

❖ **Organisation de la Direction Générale :**

L'organisation de la direction générale est illustrée dans l'organigramme suivant. (Source DRHF 2011)

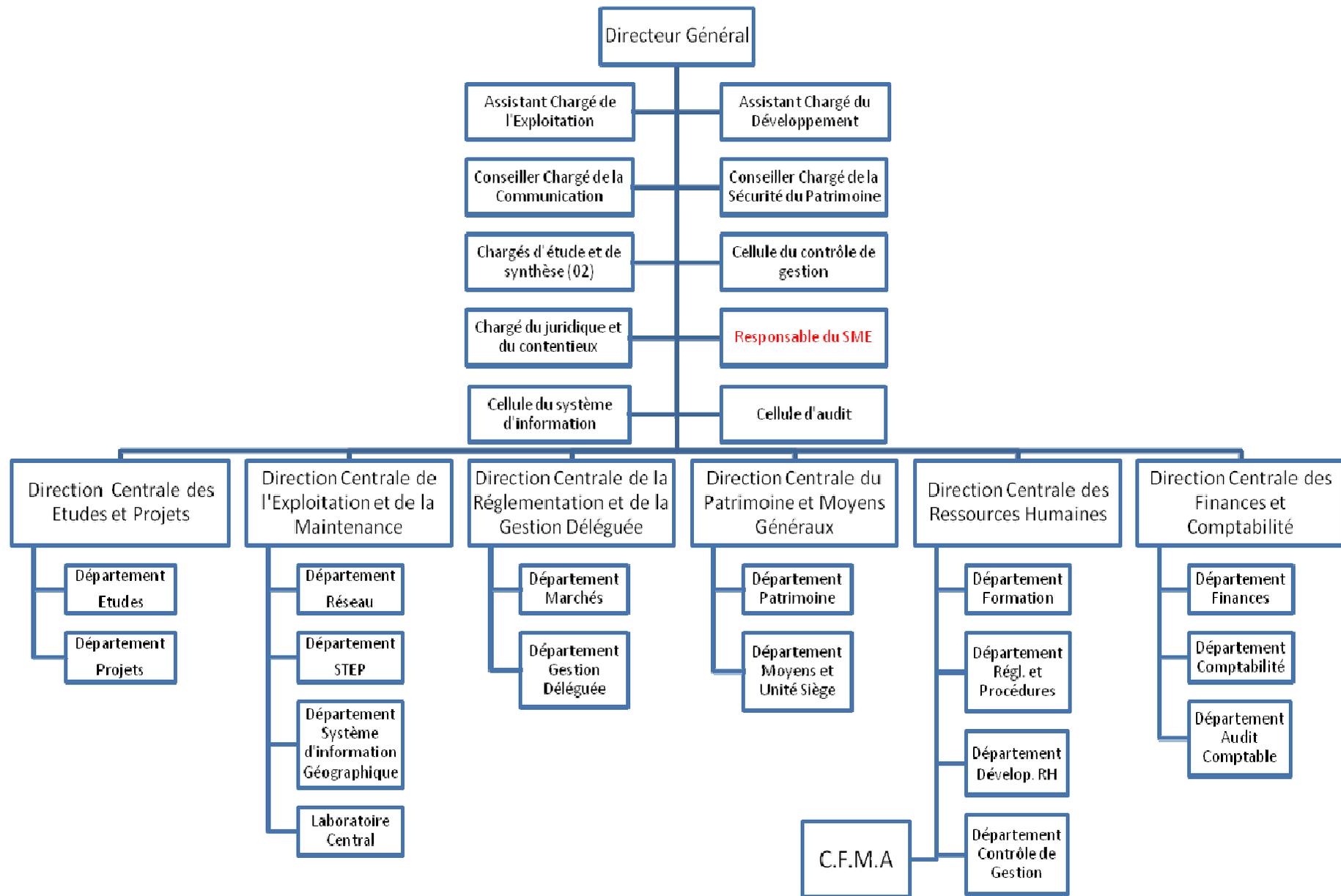


Figure N°03 : Organigramme de la Direction Générale de l'Office National de l'Assainissement -2011-



Manuel environnemental

5. Les systèmes du périmètre certifié :

Suite à l'audit externe réalisé par le bureau international accrédité TÜV Rheinland en décembre 2007, l'ONA s'est vu attribuée le certificat ISO selon le référentiel ISO 14001.

Cette distinction à la fois nationale et africaine est une première dans le domaine de la gestion et de l'exploitation des systèmes d'assainissement.

Conformément à son engagement de généralisation de la démarche environnementale ; la Direction Générale de l'ONA a procédé à l'extension du périmètre d'application du S.M.E vers de nouveaux sites (Voir tableau)



Manuel environnemental

Tableau n°2: Extension des sites concernés par la certification ISO 14001.

Périmètre		Système certifié	Ramification du système certifié	Année de la certification
le Périmètre Pilote		Siège de la Zone d'Alger et Laboratoire Central	-	2007
		Système d'assainissement EST de la ville de Tizi-Ouzou (Z. Tizi-Ouzou)	STEP EST de la ville de T.O	2007
Les extensions du périmètre pilote	Zone d'Alger	Système d'assainissement de Tipaza (Transféré à SEAAL)	STEP de Chenoua	2008
			Centre et réseau d'assainissement	2010
			SR CRF	2008
			SR 2	2008
			SR Sidi Moussa	2009
			SR Port	2010
	Zone de Tizi-Ouzou	Système d'assainissement de Boumerdes.	STEP de Boumerdes et CFMA	2009
			Centre et réseau d'assainissement reliant la SR 3 à la STEP	2009
			SR3	2009
			SR1	2010
			Système d'assainissement de la ville de Zemmouri	2011
	Zone d'Oran	Système d'assainissement de Tlemcen.	STEP de la ville de Tlemcen	2009
			Réseau d'assainissement reliant la ville de Tlemcen à la STEP	2009
			Arrivée gravitaire des eaux	2009
		Système d'assainissement de Sidi Bel Abbas.	STEP de SBA	2010
			SR de Sidi Djilali	2010
			Réseau d'assainissement	2010
			Lagune aérée de Ghriss (U.Mascara)	Lagune aérée
	Lagune naturelle d'Oued Taria. (U.Mascara)	Lagune naturelle	2009	
		SR à l'intérieur de la STEP	2009	
Zone de Sétif	Système d'assainissement de Bougaa / Hammam Guergour (U. Sétif)	STEP	2009	
		Réseau d'assainissement	2009	
	Système d'assainissement de Beni Fouda.	Lagune naturelle	2010	
		Réseau d'assainissement	2010	

Manuel environnemental

II. Etendu du SME

1. Le périmètre Pilote

1.1. Siège de la Zone d'ALGER

1.1.1. Description et situation géographique :

Le siège de la Zone d'Alger se situe au carrefour Sidi Arcine, à l'Est de la wilaya d'Alger sur la route menant vers la commune de Baraki, il s'étale sur une superficie de 6000 m² dont 4000 m² bâtis.

Cet établissement est constitué d'un bloc administratif implanté à proximité de la station d'épuration des eaux usées urbaines (mise en service en 1989) en amont de l'oued El Harrach.

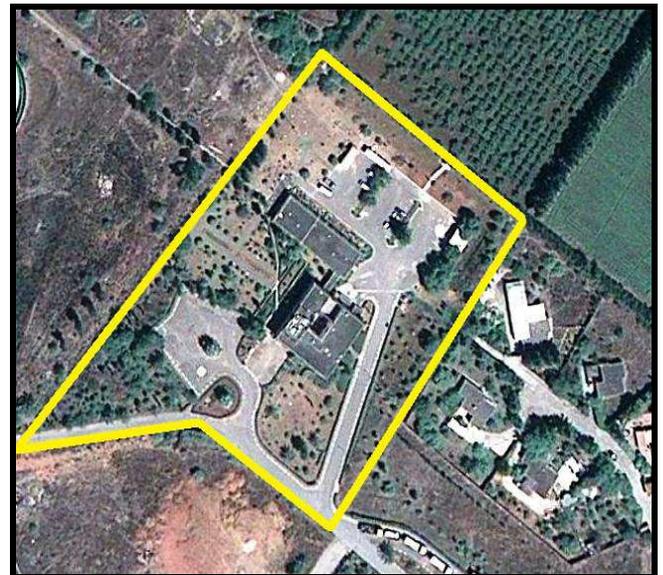


Figure N°04 : Siège de la Zone d'Alger

1.1.2. Organisation et potentiel humain :

La nouvelle organisation de la Zone d'Alger est illustrée dans l'organigramme suivant :

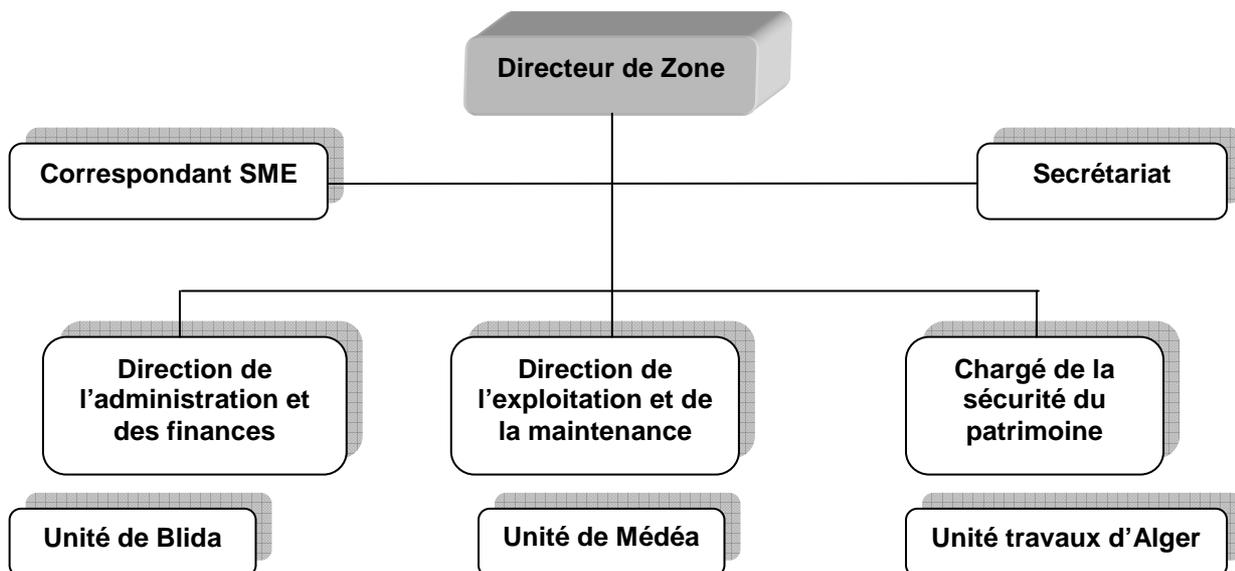


Figure N°05 : Organigramme de la Zone d'Alger



Manuel environnemental

Tableau n°3 : Effectif du personnel du siège de la zone d'Alger.

Zone d'Alger	
Structure	Effectif
Direction de la Zone	01
Secrétariat de direction de la zone	04
Direction des ressources humaines	11
Direction administration et finances	12
Administration des moyens	08
Département études et projets	08
Département exploitation et maintenance	10
Hygiène et sécurité	01
SME	01
Cellule informatique	06
Cellule commerciale et communication	03
Cellule sécurité et prévention	35
Parc automobile	18
Seconds œuvres	27
Total	145

Manuel environnemental

1.2. Le Laboratoire Central

1.2.1. Description et situation géographique :

Le Laboratoire Central est situé dans le Siège de la Zone d'Alger, il représente une structure indépendante de la zone.



Figure N°05 : photos du laboratoire central

Les missions du laboratoire central :

- Le suivi du fonctionnement et le contrôle des rejets des stations d'épuration gérées par l'Office, en analysant les eaux résiduaires (en entrée et sortie), et les boues aux différents stades du process ;
- Participation aux études de valorisation des eaux épurées et des boues ;
- L'assistance technique aux autres laboratoires de l'Office ;
- Prestations de service, analyses physico-chimiques pour les tiers (agrément du CACQE) ;
- L'encadrement d'étudiants dans le cadre de projet de fin d'études et de stages (DEUA, INGENIORAT, MAGISTER) ;
- Campagnes de prélèvement et d'analyse dans le cadre d'actions spécifiques, à la demande des bureaux d'études.

***Le laboratoire central s'est engagé dans la démarche d'accréditation selon le référentiel ISO 17025.**



Manuel environnemental

1.2.2. Organisation et potentiel humain :

Tableau n°4 : Effectif du personnel du Laboratoire Central.

Laboratoire central	
Structure	Effectif
Direction du Laboratoire Central	01
Ingénieur laboratoire	05
Ingénieur d'application laboratoire	01
Analyste laboratoire	01
Total	08

Manuel environnemental

1.3. Système d'assainissement EST de la ville de TIZI-OUZOU

1.3.1. Description et Situation géographique :

Tizi-Ouzou est une ville du nord centre du pays, située à 120 km à l'est d'Alger et à 30 km des côtes méditerranéennes. Cette wilaya compte plus de 100 000 habitants

Le système de management environnemental mis en place concerne le système d'assainissement EST du chef lieu de la wilaya de Tizi-Ouzou, qui couvre un linéaire réseau unitaire de 7 Km, avec un taux de raccordement de 97%. Le réseau en question débouche en gravitaire sur la station d'épuration des eaux usées domestiques de la ville

La station d'épuration Est de Tizi-Ouzou est un établissement classé; d'une capacité de 120 000 équivalents habitants ; qui a été conçue pour épurer les eaux usées urbaines afin de protéger le milieu récepteur, en l'occurrence l'Oued Sebaou.

Elle est située sur la rive gauche d'Oued Sebaou à 200 m en amont du Pont de Bougie sur le chemin de Wilaya n° 124 reliant Tizi- Ouzou à Béjaia. La STEP est donc implantée à la sortie Est de la ville de Tizi-Ouzou, en dehors du tissu urbain. D'une superficie de 35591 m² dont 14714 m² bâtis.



Figure N°06 : La STEP de TIZI-OUZOU

1.3.2. Organisation et Potentiel humain :

Tableau n°5: Effectif du personnel de l'Unité de Tizi-Ouzou.

Unité de Tizi-Ouzou	
Structure	Effectif
Administration/Moyens	09
Département exploitation et maintenance	06
Département Finances et comptabilité	04
Département ressources humaines	06
Hygiène et sécurité	02
Direction Unité	03
SME	01
Personnel détaché (DRE)	05
Total	36

Manuel environnemental

2. Les extensions du périmètre Pilote

2.1. Système d'assainissement CHENOUA (U. TIPAZA)

2.1.1. Description et Situation géographique :

Située à 70 km à l'ouest de la capitale Alger, la ville de Chenoua est localisée dans la wilaya de Tipaza. La présence de la mer et des reliefs du mont Chenoua donne un paysage particulier à cette ville côtière qui compte 12534 habitants.

La mise en place du système de management environnemental concerne le système d'assainissement Chenoua de l'unité de Tipaza à savoir :

➤ STEP de Chenoua située à proximité de Oued Nador sur le chemin de Wilaya CW169, reliant la ville de Tipaza à Cherchell, sa superficie est de 40819m² et capacité est de 70 000 Eq/hab elle a été conçue dans le but d'épurer les eaux usées urbaines pour protéger l'Oued Nador et la mer ;

- Centre et réseau d'assainissement ;
- Stations de relevage : SR CRF, SR 2, SR SM (Sidi Moussa) et SR Port.



Figure N°07 : La STEP de CHENOUA

Le système d'assainissement CHENOUA de l'unité de Tipaza a été transféré à SEAAL (Société de l'Eau et de l'Assainissement d'Alger), le 02/01/2012.

Manuel environnemental

2.2. Système d'assainissement Centre de l'unité de BOUMERDES

2.2.1. Description et situation géographique :

La ville de Boumerdes est située à une cinquantaine de kilomètres à l'Est d'Alger ; elle est située au bord de la mer méditerranéenne. La wilaya de Boumerdes compte environ 786 602 habitants.

La mise en place du système de management environnemental concerne le système d'assainissement de l'unité de Boumerdes à savoir :

- La STEP de Boumerdes est située à la limite Sud de la commune de Boumerdes dans un bas fond sur la rive gauche de l'oued TATAREG sur le chemin reliant Boumerdes à Corso. Elle s'étend sur une superficie de 34966.15 m², sa capacité est de 75000 Eq/hab, conçue protéger le milieu récepteur, en l'occurrence la mer méditerranéenne.
- Le Centre et réseau d'assainissement reliant la SR 3 à la STEP (Refoulement) ;
- Les stations de relevage SR1 et SR3 Boumerdes (l'activité principale de la SR1 est le pompage des eaux usées vers la SR3 Boumerdes) ;



Figure N°08 : La STEP de BOUMERDES

❖ Caractéristiques des stations de relevage SR1 et SR 3 : (Tableau N°6)

SR	SR 1	SR 3
Caractéristiques		
Superficie (m²)	2509.62	3140.96
Nombre de pompes	4	4
Capacité unitaire	-	543.6 m ³ /h
Puissance unitaire	7.5 Kw	-
Dégrilleur	-	+
Puissance groupe électrogène	50 Kva	350 Kva
Puissance de transformateur	63 Kva	400Kva
HMT (m)	16.5	41



Manuel environnemental

➤ Et le Centre de Formation aux Métiers de l'Assainissement (CFMA) qui a été créé en 2005 et implanté dans le site du siège de l'unité de Boumerdes, ce centre constitue le premier centre professionnel dédié aux métiers de l'assainissement dans le secteur des ressources en eau.

Les stages de formation dispensés par le centre portent sur 35 thèmes axés particulièrement sur le perfectionnement technique du personnel dans les métiers de l'assainissement des eaux usées urbaines.

La capacité de formation du CFMA est de 200 à 300 personnes par an.

❖ Objectif :

L'objectif principal du CFMA est de combler l'écart entre les compétences disponibles sur le marché de l'emploi et les exigences spécifiques de l'activité de l'ONA.

2.2.2. Organisation et potentiel humain :

Tableau n°7 : Effectif du personnel de la STEP de BOUMERDES le centre d'assainissement et les SR

STEP de BOUMERDES		Centre d'assainissement & SRs	
Structure	Effectif	Structure	Effectif
Direction	01	Chef de centre	01
Secrétariat	01	Sécurité et prévention	05
DRH	07	Technicien en informatique	01
DFC	05	Agents de réseau	10
DEM	27	Technicien supérieur en maintenance	01
Serv Adm/ Moyens	09	Opérateurs	08
Sécurité patrimoine	01	Opérateurs SR1	05
Cellule SME	01	Opérateurs SR3	06
HST	01	surveillants pompistes SR1	05
Laboratoire	06		
Inspecteur du matériel	01		
Chef de STEP	01		
Opérateurs de la STEP	18		
Agents d'entretien	02		
Total	81	Total	42

Tableau n°8 : Effectif du personnel du CFMA.

CFMA	
Structure	Effectif
Cadres supérieurs	02
cadre	04
maitrises	03
exécution	01
Directrice du CFMA	01
Total	11

Manuel environnemental

2.3. Système d'assainissement de TLEMCCEN

2.3.1. Description et Situation géographique :

Tlemcen est une ville du nord ouest du pays, située à 40 Km de la mer méditerranée. Cette wilaya compte plus de 140 158 habitants.

La mise en place du système de management environnemental concerne le système d'assainissement de l'unité de Tlemcen à savoir :

➤ STEP située à proximité du village Aïn-elhoute de la commune de Chetouane, à 6 km au nord de la wilaya de Tlemcen, au pied du Djebel Touma. Elle occupe une superficie de 17 hectares, est d'une capacité de 150 000 Eq/hab, elle a été conçue pour protéger le barrage Sekkak de la pollution urbaine ;

➤ Réseau d'assainissement reliant la ville de Tlemcen à la STEP ;

➤ Arrivée gravitaire des eaux (Inexistante de station de relevage et de pompage)



Figure N°09 : La STEP de TLEMCCEN

2.3.2. Organisation et potentiel humain :

Tableau n°9 : Effectif du personnel de la STEP de Tlemcen et du réseau d'assainissement.

STEP de TLEMCCEN		Réseau d'assainissement	
Structure	Effectif	Structure	Effectif
Chef de station	01	Cadre	01
Biologiste	02	Maîtrise	05
Correspondant local SME	01	Chef d'équipe	03
Electromécanicien	01	Chauffeur	02
Opérateur	04	Agents de curage	25
Agents de curage	06		
Chauffeur mécanicien	01		
Chauffeur PL	01		
Magasinier	01		
Agent de service	01		
Gardien	06		
Chargé de la maintenance	01		
Total	26	Total	36

Manuel environnemental

2.4. Système d'assainissement de SIDI BEL ABBES (Z. ORAN)

2.4.1. Description et Situation géographique:

Sidi Bel Abbès est une ville de l'ouest du pays, située à 80km de la wilaya d'Oran et à 100 km de la wilaya de Saida, à 90 km de la wilaya de Mascara et à 90 km de la wilaya de Tlemcen. Cette wilaya compte plus 604744 habitants.

Le système de management environnemental est mis en place au niveau de :

- La STEP, située dans la zone nord ouest de la ville de Sidi Bel Abbès, sa capacité est de 220 000 Eq/hab. Elle a été conçue dans le but de protéger l'oued de Mekera- Barrage Chorfa ;
- La Station de Relevage de Sidi Djilali;
- Le Réseau d'assainissement.



Figure N°10 : La STEP de SBA

❖ Caractéristiques du réseau d'assainissement et de la SR Sidi Djilali : (Tableau n°10)

SR Sidi Djilali		Réseau d'assainissement	
Localisation	Sidi Djillali	Km linéaire	245
Année de mise en service	1994	Volume collecté (m ³)	18099.48
Nombre de pompes	04	Population raccordée (hab)	212935
HMT	12	Nombre de branchement	204420
Débit nominal (l/s)	888.09		

2.4.2. Organisation et potentiel humain :

Tableau n°11 : Effectif du personnel de la STEP de SBA.

STEP de Sidi Bel Abbas			
Structure	Effectif	Structure	Effectif
Direction	01	Agent de curages	45
secrétariat	01	opérateurs	08
Chef de station	01	maintenance	03
Admin/moy généraux	01	laboratoire	02
Finance et comptabilité	03	Agent d'entretien	02
Exploitation	25	Agent de sécurité	04
Cellule SME	01	chauffeur	09
Total			106

Manuel environnemental

2.5. Système d'assainissement Ouest de MASCARA

(Station de Lagunage aéré de GHRISS)

2.5.1. Description et Situation géographique :

La commune de Ghriss est située à 18 km de la ville de Mascara entre le mont Banichougrane et le mont de Saida.

La station de lagunage aéré de Ghriss est située à 18 km de la ville de Mascara, à 07 km de la daïra de Ghriss elle est délimitée au sud, au nord à l'ouest et à l'Est par des terrains agricoles. Elle s'étend sur une superficie de 08 hectares, sa capacité est de 48000eq/hab. Elle a été conçue dans le but de traiter les eaux usées urbaines pour les besoins de l'irrigation (irrigation d'une superficie de 863 ha), et la protection de l'Oued Froha. La lagune a été mise en service le 13/09/06.



Figure N°11 : La station de lagunage aéré de GHRISS

La mise en place du système de management environnemental concerne le système d'assainissement Ghriss de l'unité de Mascara à savoir la Lagune aérée.

2.5.2. Organisation et potentiel humain :

Tableau N°12 : Effectif du personnel de la lagune aérée de Ghriss.

Lagune aérée de GHRISS	
Structure	Effectif
Chimiste	01
Agent de curage	05
Total	06

Manuel environnemental

2.6. Système d'assainissement Ouest de MASCARA

(Station de Lagunage naturel d'OUED TARIA)

2.6.1. Description et Situation géographique:

La commune d'Oued Taria est située à 33Km au Sud de Mascara. Sur le territoire communal en amont du centre.

La mise en place du système de management environnemental concerne la station d'épuration de lagunage naturel d'Oued Taria de l'unité de Mascara à savoir :

- La STEP de lagunage naturel située à 02 km de la daïra d'Oued Taria, sa capacité est de 10 900Eq/hab, elle s'étend sur une superficie de 08 hectares. Elle est délimitée au sud et à l'Ouest par un terrain agricole, au nord par l'oued et à l'est par la route nationale vers Saida. Elle a été conçue dans le but de traiter les eaux usées urbaines pour les besoins d'irrigation (irrigation d'une superficie de 147 ha), et pour la protection de l'environnement et du milieu récepteur (Barrage Ouizert) ;



Figure N°12 : La station de lagunage naturel d'OUED TARIA

- Station de relevage située à l'intérieur de la STEP.

2.6.2. Organisation et potentiel humain :

Tableau n°13 : Effectif du personnel de la lagune naturelle d'OUED TARIA.

Lagune naturelle d'OUED TARIA	
Structure	Effectif
Chimiste	02
Agent d'exploitation	05
Electromécanicien	01
Total	08

Manuel environnemental

2.7. Système d'assainissement BOUGAA / HAMMAM GUERGOUR (U. SETIF)

2.7.1. Description et Situation géographique:

Les communes de Bougaa et Hammam Guergour sont situées à 50 km au nord de la wilaya de Sétif (à l'Est du pays).

Le Système de Management Environnemental s'applique aux activités :

- De la STEP, située dans la Daïra de Hammam Guergour à 10 km au nord ouest de la ville de Bougaa à proximité d'Oued Sidi Ali, affluent d'Oued Boussalem. Elle s'étend sur une superficie de 02 Hectares, sa capacité est de 70.000 Eq/hab. Elle a été conçue dans le but de protéger Oued Sidi Ali, dont les eaux convergent vers le Barrage de Tychy Haf ;
- Et du réseau d'assainissement de type unitaire.



Figure N°13 : La STEP de BOUGAA

2.7.2. Organisation et potentiel humain :

Tableau n°14: Effectif du personnel de la STEP de Bougaa / Hammam Guergour.

STEP de BOUGAA / HAMMAM GUERGOUR	
Structure	Effectif
Chef de station	01
Laboratoire	02
Exploitation et maintenance	10
Cellule SME	01
Agent de sécurité	04
Total	18

Manuel environnemental

2.8. Système d'assainissement de BENI FOU DA (Z.SETIF)

2.8.1. Description et Situation géographique:

La commune de Beni Fou da est située à 30 Km de la wilaya de Sétif. Elle compte plus de 17667 habitants.

Le système de management environnemental est mis en place au niveau :

- De la station d'épuration par lagunage naturel, située à la commune de Beni Fou da à 01 km à l'Est de la ville de Beni Fou da. Sa capacité est de 11200 Eq/hab. Elle a été conçue pour protéger Oued Dhab qui converge vers le barrage d'Irreguene ;
- Et du réseau d'assainissement.



Figure N°14 : La station par lagunage naturel de BENI FOU DA

2.8.2. Organisation et potentiel humain:

Tableau n°15: Effectif du personnel de la lagune naturelle de Beni Fou da.

Lagune naturelle de BENI FOU DA	
Structure	Effectif
Chimiste	01
Agent d'exploitation	04
Agent de sécurité	04
Total	09



Manuel environnemental

3. Les extensions du périmètre pour l'année 2011

L'exercice 2011 est caractérisé par l'engagement de la Direction Générale de l'ONA, à son plus haut niveau, au renouvellement de la certification du périmètre pilote à savoir :

- Le siège de la zone d'Alger ;
- Laboratoire central ;
- Et Système d'assainissement Est de l'unité de Tizi-Ouzou.

Et la reconduction de la certification pour les sites suivants :

- Le Système d'assainissement de la ville de Tlemcen ;
- La lagune aérée de Ghriss (wilaya de Mascara) ;
- La lagune naturelle d'Oued Taria (wilaya de Mascara) ;
- Le Système d'assainissement de Bougaa/ Hammam Guergour (wilaya de Sétif) ;
- Le Système d'assainissement centre de la ville de Boumerdes ;
- Le Système d'assainissement de la ville de Sidi Bel Abbes ;
- La lagune naturelle de Beni Fouda (wilaya de Sétif).

Dans le cadre de l'amélioration continue, le système d'assainissement de la ville de *ZEMMOURI* (wilaya de Boumerdes) a été intégré dans le périmètre d'application du SME pour l'exercice 2011.

Manuel environnemental

3.1. Système d'assainissement de la ville de ZEMMOURI (U. BOUMERDES)

3.1.1. Description et Situation géographique:

La STEP de Zemmouri est implantée sur un ancien terrain agricole dans la commune de Zemmouri au sud ouest de la wilaya de Boumerdes, avec une superficie totale de 56039,30 m², et 40% du site est occupé par des espaces verts.

La population raccordée à cette station est de 25000 Eq/h, son volume journalier est de 5000 m³/j, avec un linéaire réseau de 19 Km. Elle a été conçue dans le but d'épurer les eaux usées urbaines pour protéger le milieu récepteur, en l'occurrence l'Oued Araar.



Figure N°15 : La STEP de ZEMMOURI

3.1.2. Organisation et potentiel humain:

Tableau n°16 : Effectif du personnel de la STEP de Zemmouri.

STEP de ZEMMOURI	
Structure	Effectif
Chef de STEP	01
Electromécanicien	01
Agent d'exploitation spécialisé	01
Agent d'exploitation	05
Surveillant pompiste	06
Agent de prévention et de sécurité	09
Chauffeur	01
Total	24



Manuel environnemental

III. Système De Management de L'Environnement (SME)

1. Le Manuel SME de L'ONA :

Le présent manuel décrit succinctement le système de management environnemental des sites certifiés. Il contient les données nécessaires à la compréhension de l'organisation et du fonctionnement du système mis en place par la Direction Générale selon les termes de la norme ISO14001 :2004 relative à la protection de l'environnement.

Cette description est faite en référence à la documentation spécifique aux activités du périmètre de certification.

Le manuel est un vecteur de communication interne et externe car il peut être communiqué à l'extérieur aux parties intéressées (clients, fournisseurs). Il est aussi un support d'information et de formation pour les nouvelles recrues.

2. Règles de gestion du manuel :

- Le manuel environnement repose sur la norme 14001, la gestion du manuel relève de la responsabilité du responsable du management de l'environnement, pour toute disposition relative à sa mise à jour, sa diffusion et son archivage ou en cas de modification de son contenu (version).
- Le manuel environnemental est mis à jour au moins une fois par an ; à chaque changement de la politique environnementale de l'entreprise ou autres changements imputables à la démarche.
- Le manuel de l'environnement est diffusé à tous les niveaux de responsabilité. La diffusion est effectuée en interne sous le contrôle du RME.

Des exemplaires du manuel environnemental seront archivés comme suit :

- 01 exemplaire original au niveau de la Direction Générale de l'ONA.
- Des copies pour les responsables des structures concernées par le périmètre d'application du SME.

Le document est aussi consultable sur site Internet et Intranet de l'Office National de l'Assainissement.

3. Objectifs du SME :

Le management environnemental est un engagement volontaire visant la mise en place d'une organisation apte à identifier et à maîtriser les risques d'impacts sur l'environnement.

L'objectif recherché est l'amélioration de l'intégration de l'entreprise dans son environnement en respectant ses spécificités et en évitant toute dégradation irréversible de l'environnement, respectant ainsi un des points clés du concept du développement durable.

Cette organisation repose d'une part sur une structure documentaire de type système qualité (procédures, méthodes de travail, règles de bonnes pratiques...) et d'autre part par une structure opérationnelle constituée de moyens humains, de moyens techniques et de moyens financiers, le tout



Manuel environnemental

formalisé par une norme internationale ISO 14001 destinée à en maîtriser l'amélioration continue selon le principe de la roue de Deming. « Plan- Do- Check- Act. »

Cette approche a pour buts de:

- Opérer dans le respect de la législation environnementale en accord avec les recommandations de la branche professionnelle.
- Bien connaître et réduire en continu les impacts environnementaux liés aux Activités et prestations de L'ONA pour améliorer la performance environnementale
- Maîtriser les risques environnementaux relatifs à l'activité de l'ONA
- Développer et entretenir une culture d'entreprise dans le domaine du respect de l'environnement.
- Utiliser au mieux les ressources disponibles et optimiser les résultats opérationnels de l'entreprise.
- Améliorer continuellement nos performances environnementales.

4. Exigences de la norme ISO 14001:

4.1. Exigences générales

Le Management Environnemental est un engagement volontaire visant la mise en place d'une organisation apte à identifier et à maîtriser les impacts de l'activité de l'entreprise et d'en réduire les nuisances sur l'environnement dans le quel elle évolue.

Le système de management environnemental décrit dans ce manuel, répond aux exigences de la norme ISO 14001

L'objectif visé par la mise en place de ce système est d'améliorer l'intégration de l'entreprise dans son environnement en respectant la spécificité de ses activités et surtout en évitant toute dégradation ou nuisance irréversible de l'environnement dans un esprit de durabilité et d'amélioration continue.

Il s'applique au périmètre de certification incluant les activités suivantes :

- La protection des écosystèmes aquatiques par l'épuration des eaux usées domestiques :
- La gestion et l'exploitation du système d'assainissement;
- Prestations au profit de tiers d'analyses physico chimiques ;
- Contrôle de la qualité des eaux à l'entrée de la station et à sa sortie en procédant à des analyses physico-chimiques (vers le milieu récepteur)
- Maîtrise de la gestion des déchets de boues issues du processus d'épuration biologique des eaux usées
- Maîtrise de la consommation de l'énergie sous toutes ces formes
- Gestion rationnelle des consommables

L'organisation de ce système s'articule autour de deux axes principaux, à savoir :



Manuel environnemental

1. une structure documentaire de type pyramidal (procédures, instructions de travail, règles de bonnes pratiques...),
2. une structure opérationnelle composée de moyens humains ; moyens financiers et de moyens techniques

Ainsi, la norme internationale ISO 14001 constitue la référence première qui formalise et explique le principe de fonctionnement et l'organisation du système en question.

4.2. La politique environnementale

Le Directeur Général de l'ONA a l'ultime responsabilité de la politique environnementale et de sa mise en œuvre. La politique environnementale constitue donc l'élément moteur de la mise en œuvre du système de management de l'environnement. Elle donne un cadre pour l'établissement des objectifs et cibles.

Ce document est considéré comme un engagement d'amélioration continue, de prévention des pollutions et de conformité réglementaire. La politique est révisée afin de s'assurer qu'elle est toujours appropriée à la dimension et aux impacts environnementaux des activités de l'entreprise. Elle est communiquée au personnel à chaque évolution et est disponible pour le public qui en formule la demande.

Cette politique est adoptée par l'ONA, tout le personnel est informé sur le contenu et l'importance de cette politique à travers l'engagement qu'elle comporte.

Manuel environnemental

Ministère des Ressources en Eau

POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE

L'Office National de l'Assainissement (ONA), créé par décret N°01-102 du 21 Avril 2001, est un établissement public national, à caractère industriel et commercial (EPIC), exerçant son activité sous la tutelle du Ministère des Ressources en Eau.

A travers ses Zones, l'ONA est chargé de la protection de l'environnement hydrique et la mise en œuvre de la politique d'assainissement en concertation avec les collectivités locales.

Dans ce cadre, l'Office National de l'Assainissement adhère aux grands principes de la politique environnementale.

Ainsi et dans le cadre de la généralisation du système de management environnemental, la Direction Générale de l'ONA, renouvelle la certification du périmètre pilote suivant :

- Le Siège de la zone d'Alger ;
- Laboratoire central ;
- Système d'assainissement Est de l'unité de Tizi-Ouzou ;

Reconduit la certification pour les sites suivants :

- le système d'assainissement de la ville de Tiemcen ;
- la lagune aérée de Ghris (wilaya de Mascara) ;
- la lagune naturelle de Oued Taria (wilaya de Mascara) ;
- le système d'assainissement de Bougisia / Hammam Guerbour (wilaya de Sétif) ;
- le système d'assainissement centre della ville de Boumerdes ;
- le Système d'assainissement de la ville de Sidi Bel Abbes ;
- la lagune naturelle de Beni Fouda /wilaya de Sétif.

Et oriente le système d'assainissement de la ville de Zemmouri/unité de Boumerdes, vers la mise en place d'un Système de Management Environnemental "SME" selon le référentiel ISO 14001 version en vigueur.

Cette démarche sera généralisée aux autres sites et s'engage à :

1. Se conformer aux exigences réglementaires et aux autres exigences applicables auxquelles a souscrit l'ONA
2. Prévenir de toutes les formes de pollution générées par l'activité de l'Office.
3. Assurer une gestion intégrée des déchets et sous produits issus de ses activités à travers :
 - 3.1- La valorisation des boues et des eaux ;
 - 3.2- La mise en place du lit adéquat pour le recyclage du papier, du plastique et des cartouches d'encre usagées ;
 - 3.3- L'instauration d'un système de gestion des rejets chimiques dangereux issus de l'activité des laboratoires.
4. Mettre en place un dispositif d'optimisation de la consommation de l'énergie électrique au niveau des installations épuratoires et de pompage.
5. Former le personnel sur la maîtrise des aspects environnementaux significatifs de l'activité de l'ONA.
6. Sensibiliser les employés sur les bonnes pratiques environnementales.
7. Suivre et évaluer périodiquement la performance du SME en l'inscrivant dans une optique de développement durable.

En ma qualité de Directeur Général de l'ONA, je fais du management environnemental l'une des actions prioritaires de notre entreprise, et m'engage à :

- Allouer les ressources indispensables à la mise en œuvre et à la maîtrise du système de management environnemental.
- Mettre en place un dispositif de communication entre les différents niveaux et fonctions de l'Office.
- Designier un responsable de management de l'environnement et créer un comité environnemental au niveau de chaque site afin de veiller à la mise en œuvre et à la tenue à jour du SME conformément aux termes de la norme en question et me rendre compte de la performance de ce système à travers des recommandations d'amélioration.

Je demande à l'ensemble du personnel de contribuer activement à l'engagement, auquel je souscris, pour assurer la réussite de ce projet.

Version 8 /2011

Figure N°16 : La Politique Environnementale (Version 08)



Manuel environnemental

4.3. Planification du système de management de l'environnement

4.3.1. Aspects environnementaux :

Les aspects environnementaux de l'entreprise sont, évalué et identifiés suite à une « **étude/analyse environnementale initiale** » moyennant l'«**outil de mesure** ».

Une fois les aspects identifiés, ils sont ensuite pondérés afin de déterminer ceux qui ont ou peuvent avoir des impacts significatifs sur l'environnement.

La méthodologie d'hierarchisation des aspects est décrite dans la procédure « **Identification des aspects environnementaux significatifs PR 4.3.1** »

4.3.2. Exigences légales et autres exigences applicables :

L'ONA veille au respect des exigences légales applicable à ses activités, dans cette optique les lois ont été identifiées ainsi que les décrets et les conventions à l'aide du JORA.

Un logiciel de réglementation JORA a été acquis avec une mise à jour trimestrielle de la réglementation. Cette base de données est disponible au siège de la direction générale (service documentation)

La méthodologie de mise en œuvre pour assurer la veille réglementaire a été définie dans la procédure « **Identification et évaluation des exigences légales et autres exigences applicables PR 4.3.2/4.5.2**»

Ces deux procédures ont été fusionnées afin d'alléger la base documentaire du SME (PR 4.3.2 et PR 4.5.2). L'évaluation de la conformité réglementaire se fait suivant une procédure « **identification et Evaluation des exigences légales applicables et autres exigences** », elle a pour objet de décrire la méthodologie utilisée par l'Office National de l'Assainissement pour la vérification de la conformité de ses activités par rapport aux exigences légales applicables et de toutes autres exigences.

Elle s'appuie également sur l'identification et l'accès aux exigences locales et autres exigences, ainsi un recueil des exigences légales relatif aux aspects environnementaux significatifs comporte les textes applicables aux sites du périmètre d'application du SME.

4.3.3. Objectifs, cibles et Programme :

a- Objectifs et cibles

Les objectifs et cibles ont été définis et fixés en fonction des aspects et impacts Environnementaux significatifs générés par les activités des sites, des exigences légales applicables et autres et des capacités techniques et financières de l'entreprise.

Ils sont documentés dans le cadre du « **programme environnemental** » qui a été mis en place suite à une « **étude environnementale** », afin de planifier les actions à entreprendre pour instaurer au sein de



Manuel environnemental

l'établissement les bonnes pratiques environnementales et la maîtrise des impacts générés par ses activités .

Parmi les objectifs visés par la démarche du SME :

- Lutte et prévention des différents types de pollution.
- L'optimisation de la consommation des ressources (énergie, papier, eau.....) ;
- La Gestion appropriée des déchets spéciaux dangereux issus de l'activité des laboratoires ;
- La Minimisation du risque de contamination du sol par les huiles usagées et le carburant
- Minimisation des accidents de travail et veille à la protection des opérateurs,
- Veiller à l'efficacité du processus d'épuration des eaux usées urbaines et à diminuer la pollution avant le rejet dans le milieu récepteur.
- La conformité réglementaire

Les objectifs et cibles sont actualisés dans un esprit d'amélioration continue lors des revues de direction ou toute autre circonstance nécessitant leur modification.

b- Programme environnemental

Pour le périmètre d'application, chaque site établi un programme environnemental d'action sur une durée de 12 mois qui précise pour chaque objectif et cible les points suivants:

- Les actions à mettre en œuvre pour atteindre les cibles ;
- Les moyens (humains ; techniques ; etc.)
- Les responsabilités ;
- Les coûts ;
- Les délais de réalisation.

Ils sont validés, suivis et évalués, enrichis et améliorés par des actions correctives. Les programmes environnementaux sont actualisés et révisés lors des réunions des revues de direction *ou suite aux audits internes*.

4.4. Mise en œuvre et fonctionnement

4.4.1. Ressources, rôles, responsabilité et autorité :

a- Description de la structure du management

Une cellule de management de l'environnement rattachée directement au Directeur Général a été créée pour assurer la mise en place et la conduite du SME, au niveau du périmètre de certification précédemment décrit. Une commission de pilotage du SME a été mise en place au niveau des Zones du périmètre du SME, afin de discuter les aspects environnementaux, suivre la mise en place du SME et prendre les décisions nécessaires à l'amélioration de ce système.



Manuel environnemental

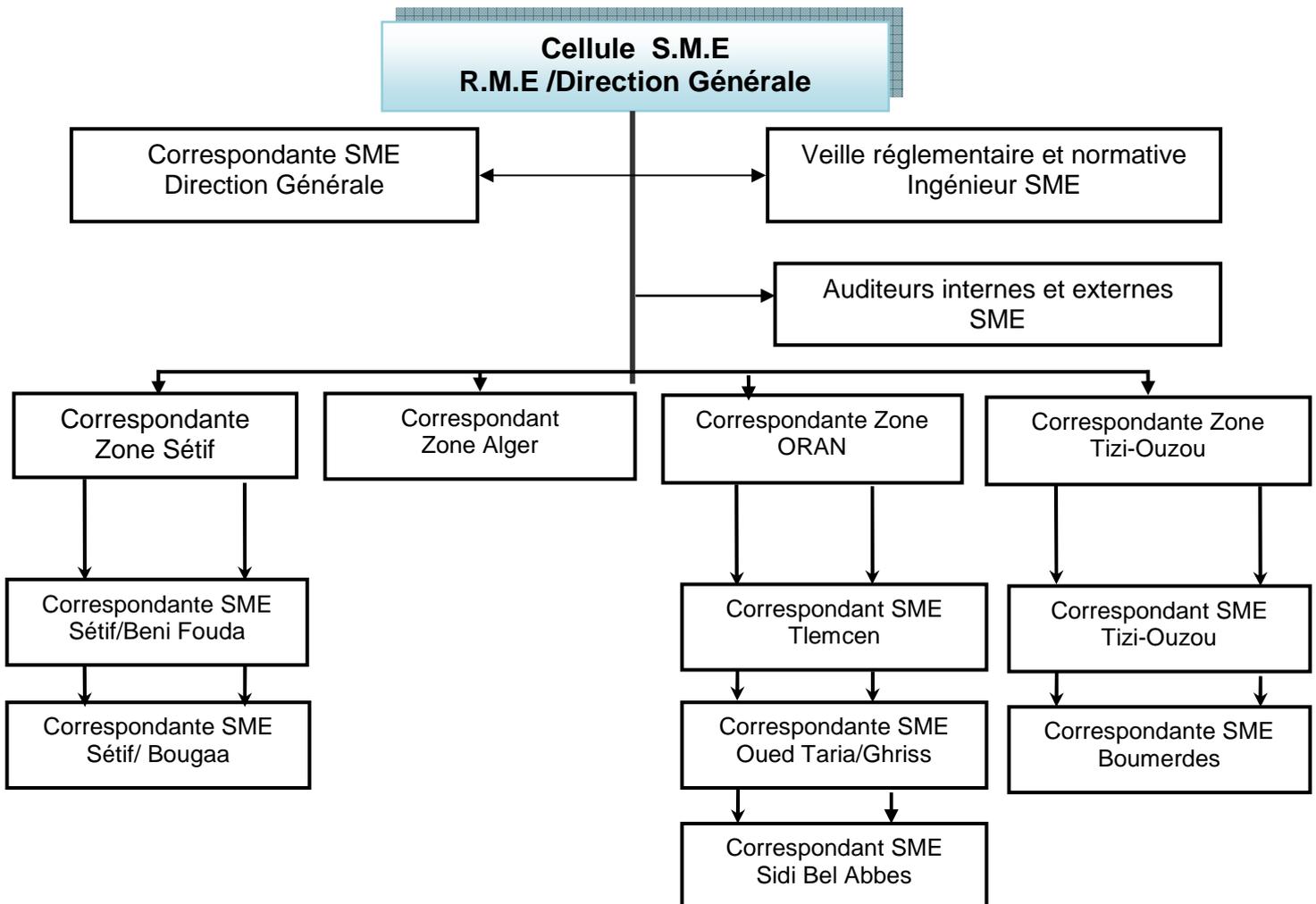
Cette commission est composée des directeurs centraux et des responsables et acteurs des différentes structures.

Chaque membre intervient dans son champ de compétence, et participe à l'élaboration de la procédure qui relève de son activité (organigrammes et fiches de poste).

b- Représentants du système de management de l'environnement

Afin de mettre en œuvre le système de management de l'environnement, la Direction Générale à son plus haut niveau, a nommé une responsable du management environnemental (**déléguée à l'environnement**) à la tête d'une cellule du management de l'environnement « secondée par la commission de pilotage du SME » en cas de nécessité.

Au niveau de chaque site du périmètre un RME local a été nommé afin de planifier, mettre en œuvre et évaluer, sensibiliser et veiller à l'amélioration continue des SME implantés dans les différents sites.





Manuel environnemental

4.4.2. Formation, sensibilisation et compétence :

L'efficacité du système de management de l'environnement dépend fortement de l'implication du personnel de son niveau de sensibilité vis-à-vis des paramètres environnementaux. Les RME locaux du SME organisent périodiquement des séances de sensibilisation au profit du personnel des sites.

La procédure générale de l'entreprise définit l'organisation de la formation dans la « procédure formation et compétences PR 4.4.2 » ainsi que le processus d'élaboration du plan de formation et sa mise en œuvre. Elle s'applique notamment au personnel dont l'activité a une incidence sur l'environnement.

La direction des ressources humaines intègre en plus de l'aspect sécurité du personnel, l'aspect environnemental dans les fiches de poste.

Les moyens mis en œuvre en matière de sensibilisation sont cités au niveau de la procédure de formation et celle de « la communication interne et externe PR 4.4.3 ».

4.4.3. Communication :

a- Communication interne

Les actions de communication interne visent à développer l'implication de l'ensemble du personnel au management de l'environnement et à assurer l'échange d'informations entre les différents niveaux et fonctions du système.

Les moyens de communication et de sensibilisation internes ainsi que les canaux de transmission de l'information au sein du périmètre sont cités au niveau de « la procédure communication interne et externe PR 4.4.3 ».

b- Communication externe

L'ONA a choisi de communiquer sa politique environnementale ainsi que son expérience en matière de gestion des impacts environnementaux issus de son activité vers l'extérieur et ce dans le but d'échanger son expérience et de sensibiliser les différents acteurs, qu'ils soient locaux, nationaux ou internationaux ;

Cette démarche a pour objectif de communiquer l'engagement de l'établissement quant à sa prise en charge des impacts de son activité sur l'environnement.

Les aspects environnementaux significatifs ont été communiqués en externe sur des cdrom et des dépliants de sensibilisation. La procédure sus citée explique le mode de communication externe.

c- Communication d'urgence

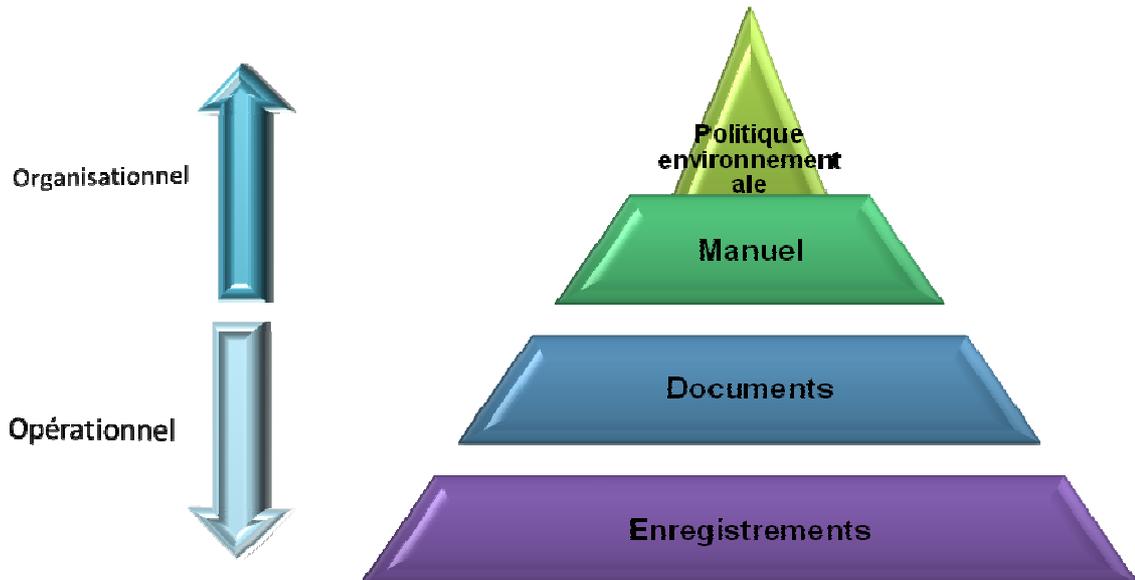
La communication en cas de situation d'urgence est développée dans le paragraphe 6.7 de la procédure 4.4.7 « prévention des situations d'urgence et capacité à réagir » et au niveau de du plan de sûreté interne.

Manuel environnemental

4.4.4. Documentation du système de management environnemental :

Les documents du SME sont listés dans une matrice documentaire les éléments essentiels du SME sont organisés selon une structure pyramidale schématisée

Ci-dessous :



4.4.5. Maîtrise de la documentation :

La procédure « **Maîtrise de la documentation PR 4.4.5** » précise les dispositions mises en œuvre pour l'identification, la formation, l'approbation, la diffusion, la mise à jour et l'archivage des procédures organisationnelles, des documents opérationnels et des enregistrements émis dans le cadre du système de management de l'environnement. La révision des documents s'effectue à l'apparition d'une situation nouvelle ou lors du changement d'activité.

4.4.6. Maîtrise opérationnelle :

La procédure de la maîtrise opérationnelle PR 4.4.6 ; est divisée en trois parties à citer :

1. La maîtrise de la gestion des rejets d'analyses au niveau du laboratoire (déchets spéciaux) ;
2. La maîtrise des opérations relatives à la gestion des produits chimiques ;
3. Et celle relative à la gestion des différents types de déchets (ménagers, valorisation du papier, les huiles usagées, cartouches d'encre usagées).

A tous cela s'ajoutent les modes opératoires et/ou des instructions qui définissent les moyens mis en œuvre pour maîtriser les aspects environnementaux significatifs liés à l'activité de l'entreprise.

Ces documents sont établis à partir :

- Des aspects environnementaux significatifs de chaque structure ;
- Des objectifs et cibles,



Manuel environnemental

- De la politique environnementale ;
- Des exigences réglementaires ;
- Du traitement des non conformités.

Les entreprises extérieures, fournisseurs, sous-traitants et occupants temporaires, doivent respecter les exigences du SME.

La modalité de transmission de ces informations consiste en une sensibilisation à l'occasion et la remise de la politique environnementale en plus des lettres d'information qui leurs sont adressées dans le cadre de la communication externe.

4.4.7. Préparation et réponse aux situations d'urgence :

Cette procédure définit la méthodologie mise en œuvre pour l'identification des risques et accidents potentiels et des situations d'urgence au niveau des sites concernés par le SME;

Elle définit également les modalités de planification des exercices permettant de vérifier l'efficacité des moyens de prévention des situations d'urgence et de la documentation correspondante.

❖ La communication d'urgence :

Les règles de communication interne et externe en situation d'urgence sont définies dans le plan de sûreté interne et dans la procédure en question en référence aux exigences réglementaires.

Des simulations d'initiation du personnel à la réaction aux situations d'urgences sont effectuées avec les organismes compétents (pompiers, ...) ou en interne, au niveau des sites concernés par le SME.

Ces actions ont pour objectifs de mettre en place les équipements et moyens nécessaires pour faire face à une situation exceptionnelle tels que : Incendies, déversements de produits chimiques.....

4.5. Contrôle

4.5.1. Surveillance et mesurage:

Par rapport aux objectifs, les aspects et impacts environnementaux sont contrôlés par l'élaboration des programmes environnementaux, des procédures, des instructions et sont vérifiés par des audits et inspections pour s'assurer de l'efficacité des actions correctives.

La **procédure de surveillance et mesurage PR 4.5.1**, décrit les modalités de surveillance des aspects et des indicateurs environnementaux de l'entreprise.

Un programme de maintenance et d'étalonnage des appareils de mesures (appareils de mesure du laboratoire, débit mètres, oxymètres...) est mis en place.

Des contrôles techniques des équipements et installations électriques sont assurés périodiquement en plus d'une évaluation du niveau sonore au niveau de certaines installations et équipements.



Manuel environnemental

4.5.2. Evaluation de la conformité réglementaire:

Cette exigence a été fusionnée avec l'exigence 4.3.2 (voir page 41) et font désormais l'objet d'une seule procédure.

4.5.3. Non-conformité, action corrective et action préventive:

Tout membre du personnel du périmètre de certification de l'ONA, ou d'un organisme externe (sous traitant ou fournisseur) peut signaler une non-conformité.

Une Non Conformité peut être détectée dans les cas suivants :

- Un audit interne ;
- Audit externe ;
- Ecart vis-à-vis d'un seuil réglementaire ;
- Plaintes externes ;
- Situations d'urgence ;
- Exercice lié aux situations d'urgence ;
- Non atteinte d'un objectif.

Une fois la non-conformité détectée, un document est aussitôt rempli, il s'agit de la fiche de non-conformité.

❖ Chronologie du suivi:

1. Détection ;
2. recherche et Analyse des causes ;
3. Traitement, contrôle et mesure de l'efficacité.
4. Clôture de la NC.

Les actions correctives ou préventives sont adaptées et proportionnées à l'impact environnemental considéré. Toute cette démarche est souscrite dans la « procédure de traitement des non conformités, actions correctives et préventives PR 4.5.3 »

4.5.4. Maîtrise des enregistrements :

Les enregistrements constituent des preuves permettant de démontrer la conformité du SME.

Les moyens mis en œuvre pour maîtriser ces enregistrements sont décrits dans « la procédure de la maîtrise des enregistrements PR 4.5.4 »

Les enregistrements sont classés par exigence de la norme (enregistrements relatifs à la communication externe, la gestion des déchets, les rapports de contrôle technique.....) et sont portés sur une liste des enregistrements.



Manuel environnemental

4.5.5. Audit du système de management environnemental :

Des audits internes partiels sont réalisés périodiquement dans les sites certifiés de façon à couvrir toutes les activités générant des AES et un audit global une fois par an pour les sites récemment intégrés au périmètre. Ces audits sont réalisés par une équipe d'auditeurs qualifiés, l'objectif étant de :

- Déterminer si le système de management environnemental est conforme aux exigences de la norme ISO 14001.
- Détection des dysfonctionnements éventuels dans l'application des dispositions du SME ;
- Mise en place d'actions d'ajustement et d'amélioration ;
- Vérification de l'efficacité du système.

Une fois l'audit interne terminé, un rapport d'audit est transmis aux correspondants des sites audités.

5. La Revue de direction

L'objectif de la revue de direction est d'examiner le système de management de l'environnement, de vérifier sa conformité aux exigences de la norme ISO 14001, de s'assurer de la bonne réalisation des actions entreprises dans le cadre du programme pour atteindre ses objectifs et cibles et de mesurer l'efficacité du système de management environnemental.

La direction, à son plus haut niveau, préside cette revue de direction.

Un ordre du jour est établi pour informer les participants des thèmes abordés.

Cette revue de direction présente :

- Les révisions éventuelles de la politique environnementale, du programme de management environnemental, d'autres éléments du SME ;
- Les résultats de l'audit interne ;
- Les évolutions des aspects réglementaires applicables ;
- Les demandes des parties intéressées,
- La décision de communication externe volontaire et spontanée ;
- Les besoins en formation ;
- Le bilan économique de la démarche ;
- L'appréciation globale de l'efficacité du système de management environnemental ;
- Et tout autre sujet jugé nécessaire par le RME.

A l'issue de la revue de direction un compte rendu est rédigé, validé et diffusé.



Manuel environnemental

❖ **Certificat ISO 14001 de l'ONA (Délivré le 15/06/2011)**

Certificat

Référentiel **ISO 14001 : 2004**
 Enregistré sous le n° 01 104 079716

TÜV Rheinland Cert GmbH certifie :

Titulaire du certificat: **البيون الوطني للتطهير**
Office National de l'Assainissement

ONA- Office National de l'Assainissement
 Carrefour Sidi Arcine, route de Baraki
 DZ - 16000 Alger - **Algerie**

avec les lieux d'implantation selon l'annexe

Domaine de validité La gestion et l'exploitation des stations d'épuration et réseaux d'assainissement

Par l'audit consigné dans le rapport n° 079716 la conformité aux exigences de la norme ISO 14001: 2004 a été démontrée. La date limite de réalisation pour les audits suivants est le 17-12 (dd.mm).

Validité Ce certificat est valable du 08 06 2011 jusqu'au 20 01 2014.

2011 06 15

www.tuv.com

Annex to certificate
 Certificate Registr. N°. 01 104 079716

Standard **ISO 14001 : 2004**

TÜV Rheinland Cert GmbH certifie :

Titulaire du certificat: **البيون الوطني للتطهير**
Office National de l'Assainissement

Location **Site 1 - Siège de la Zone d'Alger & Laboratoire Central**
 Carrefour Sidi Arcine, route de Baraki
 16000 Algiers - Algeria
Certificate Registr. n° 01 104 079716/01

Location **Site 2 - Système d'assainissement Est & Siège de l'unité de Tizi Ouzou**
 15000 Tizi Ouzou - Algeria
Certificate Registr. n° 01 104 079716/02

Location **Site 3 - Système d'assainissement de Chenoua et Siège de l'unité de Tipaza**
 Chemin de Wilaya n° 109 - 42000 Tipaza - Algeria
Certificate Registr. n° 01 104 079716/03

Location **Site 4 - Système d'assainissement Centre de ville de Boumerdes / Unité de Boumerdes / Zone de Tizi Ouzou**
 Rue Mohamed Boukeroucha BP 03 A
 35000 / Boumerdes - Algeria
Certificate Registr. n° 01 104 079716/04

Location **Site 5 - Système d'assainissement de Bougaa Hammam Quergour / Unité de Sétif / Zone de Sétif**
 Daira Hammam Quergour - Algeria
Certificate Registr. n° 01 104 079716/05

Location **Site 6 - Système d'assainissement de la ville de Tiemcen/ Unité de Tiemcen/ Zone d'Oran**
 Route de Ain El Hout, Commune de Chetouane-13000/ Tiemcen, Algeria
Certificate Registr. n° 01 104 079716/06

Cologne, 2010 03 18

www.tuv.com

Annex to certificate
 Certificate Registr. N°. 01 104 079716

Standard **ISO 14001 : 2004**

TÜV Rheinland Cert GmbH certifie :

Titulaire du certificat: **البيون الوطني للتطهير**
Office National de l'Assainissement

Location **Site 7 - Stations de lagunage aéré de Ghriss/ Unité de Mascara / Zone d'Oran.**
 Route de chedjret Dardara El Amir Abdelkader, Commune de Ghriss-29500 / Mascara - Algeria
Certificate Registr. n° 01 104 079716/07

Location **Site 8 - Stations de lagunage naturel de Oued Taria/ Unité de Mascara / Zone d'Oran.**
 Route de Saïda N°06, Commune de Oued Taria, 29500 - Algeria
Certificate Registr. n° 01 104 079716/08

Location **Site 9 - Système d'assainissement de Sidi Bel Abbès / Zone d'Oran**
 Cité le Rocher, frères Adnane (Annexe APC),
Certificate Registr. n° 01 104 079716/09

Location **Site 10 - Station de lagunage naturel de Béni Fouda / Zone de Sétif**
 19620, commune de Beni Fouda - Algeria
Certificate Registr. n° 01 104 079716/10

2011-06-15

www.tuv.com